

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 12 AVRIL 2023**  
**A 20h**

Date de la convocation : le 06 avril 2023

Date d'affichage : le 06 avril 2023

**Etaient présents :**

M. X. MADELAINE Le Maire, Mme Isabelle LIEGARD, M. Régis FOLTÈTE, Mme Hélène BANDZWOLEK, Mme Pauline MADELAINE, Mme Anne-Sophie MONTELMARD, M. FRAHIER Christophe, Mme BUSNEL Catherine, Mme Célia VERHAEGHE, M. Romain SLIMANI

**Absents excusés:** Mme Sylvie FAYOL, M. Mathieu VERHAEGHE, Mme Bernadette FABRE, M. Serge DESNOS, M. Guillaume FONTAINE

**Pouvoirs :** Mme Sylvie FAYOL a donné pouvoir à Madame Isabelle LIEGARD  
M. Mathieu VERHAEGHE a donné pouvoir à Mme Célia VERHAEGHE  
Mme Bernadette FABRE a donné pouvoir à M. Xavier MADELAINE  
M. Serge DESNOS a donné pouvoir à Mme Pauline MADELAINE  
M. Guillaume FONTAINE a donné pouvoir à M. Régis FOLTETE

Présents : 10

Absents excusés : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 15

M. Régis FOLTETE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT)

### **Ordre du jour-Informations de Monsieur le maire**

-Ajout de points à l'ordre du jour : Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour.

1/ Sortie de l'actif de l'ancienne imprimante de l'école

2/ Tarif mécénat cirque

A l'unanimité les membres du conseil approuvent l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

-Information du maire : Monsieur le maire expose aux membres du conseil le retour de la restitution des audits énergétiques réalisés sur les bâtiments communaux qui s'est déroulé le mardi 11 avril 2023 en présence du SDEC Energie et de l'entreprise chargée de la réalisation des audits.

## Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 mars 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 mars 2023.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal du conseil municipal est adopté à l'unanimité des présents.

## 2023/021-Vote des taux d'imposition

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINÉ

Monsieur le maire, Xavier MADELAINÉ rapporte le débat qui a résulté de la commission des Finances concernant le vote des taxes communales : Il précise que les taux n'ont pas été augmentés l'an dernier. Il précise que cette année les bases augmentent de façon significative ce qui résulte d'une demande formulée notamment par l'AMF en prévision des difficultés à équilibrer les budgets.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des travaux en attente de réalisation s'agissant de l'école et de la maison médicale. Cette dernière nécessite en effet un réaménagement global qui permettra l'accueil de médecins et favorisera l'arrivée de nouveaux praticiens. Ces travaux en cours de chiffrage ne pourront pas être intégrés au budget de la collectivité sans recettes complémentaires associées.

Monsieur le maire propose donc de procéder à une augmentation des taux d'imposition de 1,5%.

A savoir :

Taxe d'habitation : 17,79% (2022 :17,53% taux figé)

Taxe Foncier Bâti : 61,71% (2022 :60,80%)

Taxe Foncier Non Bâti : 58,27% (2022 : 57,41%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix POUR ET 1 abstention décide d'adopter les taux suivants pour l'année 2023 :

Taxe d'habitation : 17,79%

Taxe Foncier Bâti : 61,71%

Taxe Foncier Non Bâti : 58,27%

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	14	0	1

(Abstention : Mme Bernadette Fabre)

## 2023/022-Fonds vert : demande de subvention

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINÉ, Maire

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal Le Fonds Vert. Cette nouvelle subvention de l'Etat a été créée afin de permettre l'accélération de la transition

écologique dans les territoires. Ce fonds doté de 2 milliards d'euros finance trois types d'action :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- l'amélioration du cadre de vie

L'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics peut donc être financée par ce fonds. Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'établir une demande de subvention pour plusieurs bâtiments communaux dont il devient urgent de programmer une rénovation énergétique. Suite à la restitution du SDEC Energie concernant les audits énergétiques des bâtiments de la collectivité, Monsieur le maire indique qu'il est possible d'effectuer une demande de subvention au titre du Fonds vert notamment pour les travaux de rénovation de l'école (radiateurs, leds, huisseries) .

Monsieur le maire demande l'autorisation aux membres du conseil de formuler cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, les membres du conseil décident :

- d'autoriser Monsieur le maire à lancer la démarche de demande de subvention
- autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette demande de subvention

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

### 2023/023-Sortie de l'actif

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINE, Maire

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la sortie de l'actif de la collectivité de l'ancienne imprimante de l'école devenue inutilisable et qui a été remplacée l'an dernier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 15 Voix POUR de procéder à la sortie de l'actif de l'ancienne imprimante de l'école élémentaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

### 2023/024-Festival de cirque 2023-tarif supplémentaire mécénat

Rapporteur : Mme Pauline MADELAINE

Madame Pauline MADELAINE rappelle que le festival de cirque se déroulera du 15 au 22 mai 2023. Elle rappelle aux membres du conseil municipal que lors du conseil municipal du 06 février 2023 une délibération n°2023/007 a été prise approuvant les tarifs de mécénat pour le festival de cirque à hauteur de 1000 euros, 1500 euros et 2000 euros et le 06/03/2023 une délibération n°2023/016 approuvant le tarif de 500 euros.

Il est nécessaire de fixer un tarif supplémentaire de mécénat à hauteur de 250 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 15 voix POUR :

- d'approuver le montant suivant : 250 euros de tarif mécénat
- que ces recettes seront intégrées au sein de la régie communale

**Questions diverses :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15